

BUDGET 2025

BUDGET GENERAL

BUDGET CCAS

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

1-Cadre général du budget de la commune de Tanus

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales recettes

2-2-1- La fiscalité

2-2-2- Les dotations de l'Etat

2-2-3-Autres dotations

2-2-4-Autres produits

2-3-Principales dépenses

2-3-1- Participations aux organismes de regroupement

2-3-2- Participations transports scolaires

2-3-3-Subventions associations

2-4-Vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

6- Effectifs de la collectivité

7- Les élus

1--Cadre général du budget primitif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 3MRS 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

2-2 Principales recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2025 représentent 551 206 €

Les principales recettes du budget sont :

➤ Fiscalité locale (taxes foncières bâti et non bâti)	155 000 €
➤ Impôts et taxes (dotation compensation 3CS, FPIC, Fonds départemental DMTO)	40 500 €
➤ Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	155 000 €
➤ Autres produits gestion courante (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	51 700 €
➤ Excédent reporté (résultat excédentaire 2023 repris en fonctionnement)	125 586 €

2-2-1-La fiscalité

Le montant des bases fiscales ayant été revalorisé par les services fiscaux de 1.7 %, le conseil municipal a décidé que les taux 2025 soient revalorisés afin d'augmenter le produit attendu nécessaire au budget de 0.50 % pour l'année 2025.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,754 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,97 %
Taxe d'habitation	7.47 % (<i>applicable uniquement sur les résidences secondaires</i>)

Le produit global est de 174 124 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

2-2-2- Les Dotations de l'Etat

Les dotations prévisionnelles de l'Etat s'élèvent à 155 000 € dont 49 000 € de dotation forfaitaire, 57 000 € de dotation de solidarité rurale, 11 800 € de dotation de péréquation, 3 300 € de dotation aux élus locaux, 20 140 € de dotation de compensation des exonérations de taxes attribuées aux contribuables par l'Etat. .

2-2-3- Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 16 400 € versée par La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. En contrepartie la commune met à disposition de La Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

2-2-4- Autres Produits

La somme de 51 700 € est le produit de la location de 7 logements communaux, dont 4 destinés à l'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées, ainsi que la location des toitures de la halle Place du Ségala, couverte en panneaux photovoltaïques.

2-3- Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2025 représentent 551 206 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

➤ Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	212 579 €
➤ Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	147 700 €
Autres charges (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur (SIVU) , transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	129 240 €
➤ Charges financières (intérêts des emprunts)	6 100 €
➤ Autofinancement des investissements	53 817 €

La part destinée à l'autofinancement des dépenses d'investissement est issue de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1. Elle permet de financer les investissements sans systématiquement recourir à l'emprunt.

2-3-1-Participations aux organismes de regroupement

Ces dépenses, dont le montant prévisionnel est égal 91 400 €, figurent parmi les autres charges. il s'agit des participations versées par la commune aux syndicats intercommunaux dont elle est membre :

➤ SIVOM de Pampelonne	17 000 €
○ (Médiathèque cantonale , réseau d'école, château du Vergnet,...)	
➤ SRPI Ségaviaur	55 500 €
○ (fonctionnement des écoles de Pampelonne et Tanus)	
➤ SIVU Ecole du Viaur	10 000 €
○ (entretien et gestion du bâtiment Ecole du Viaur à Tanus)	
➤ Transports scolaires	7 000 €
○ (<i>participation aux transports scolaires des élèves de primaire, secondaires et lycée</i>)	
➤ Mairie de Mirandol	1 600 €
(<i>participation au fonctionnement du Centre de loisirs</i>)	

2-3-2- Subventions associations

Comme chaque année le conseil municipal vote l'attribution de subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande.

	2024	2025
Comité Foire Ségala	700 €	700 €
Comité Fêtes	700 €	700 €
Debout les yeux – La Crouzié	600 €	600 €
Football Club Tanusien	300 €	300 €
Gym Viaur	150 €	150 €
Sté de Chasse	100 €	100 €
APPMA Carmaux	50€	/
Club de l'Amitié	200 €	200 €
Ass. Viaur Cérou	135 €	135 €
ASAD	135 €	135 €
Ass ADMR St Jean de Marcel	135 €	135 €
Tanus Découverte et Loisirs	400 €	400 €
Ecole JBC (classe transplantée ULIS) Sub except	120 €	/
Protection civile / Soutien population Mayotte	/	150 €
Total	3 725 €	3 705 €

2-4 Vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2025		Recettes 2025	
Charges à caractère général	212 579	Atténuation de charges	8 000
Charges de personnel	147 700	Produits des services	8 300
Autres charges	129 240	Impôts et taxes	40 500
Charges financières	6 100	Fiscalité locales	155 000
Charges exceptionnelles		Participations	162 120
Amortissements et provisions	1 770	Autres produits	51 700
Autofinancement des investissements	53 817	Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	1125 586
Total	551 206	Total	551 206

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2025	Recettes 2025
Report N-1	33 446	
Excédent fonctionnement reporté		68 723
Autofinancement prévisionnel		53 817
Capital Emprunts	20 720	
FCTVA		34 240
Taxe aménagement		2 500
Amortissements		1 770
Cautions s/loyers	2 500	2 500
Cession immobilisation		1 250
Opérations financières	56 666	164 800
Travaux voirie FAVIL solde 2024 – FAVIL 2025	72 050	24 000
Matériel atelier	5 000	
Travaux halle	3 400	
Elaboration PLU	7 340	
Aménagement Place du Ségala	6 844	
Aménagement terrasse du Yunnan	180 000	154 500
Terrain extension cimetièrè Tanus	3 000	
Jeu Aire de jeux	5 600	
Ecran projection	3 400	
Opérations d'équipement	283 634	178 500
Total général	343 300	343 300

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 72 050 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 12 000 € environ par le Département.
- PLU : solde travaux d'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Aménagement Place du Ségala : Avant- projet détaillé et recherche de financements en cours.
- Aménagement terrasse du Yunnan (aire du Viaduc du Viaur) ; Travaux subventionnés par l'Etat (Fonds vert et DETR) , l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département et le recours à l'emprunt.
- Achat bande de terrain pour l'extension du cimetière de Tanus
- Travaux Halle : création d'une ouverture sous la halle et mise aux normes du tableau électrique
- Aire de jeux : achat d'un nouveau jeu de type toboggan
- Achat d'un écran de diffusion pour la salle du conseil municipal

3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 01/01/2025	Annuité	
						Capital	Intérêts
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	1 721.93	1 721.93	31.15
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	33 224.45	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	28 831.07	1 233.36	807.27
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	65 529.45	2 594.01	2 359.06
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	6 478.63	2 151.15	25.27
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	44 617.34	3 914.17	316.78
Rénovation énergétique salle communale	CA	2023	15 ans	48 000	45 454.95	2 626.24	1 450.01
Terrain multisports	CA	2023	9 ans	17 000	15 323.90	1 725.71	453.59
Total				412 561	241 181.72	20 712.92	5 443.13

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget prévisionnel du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
	Total		Total
Location immobilières	17 000	Excédent reporté	4 721
Charges de copropriété	2 100	Produits Concessions	
Fêtes et cérémonies	600	Revenus immeubles	18 900
Secours d'urgence	2 000		
Autres secours	1 191		
Subventions autres organismes	270		
TOTAL	23 161	TOTAL	23 621
Investissement			
		001 Excédent reporté	1 321
164 Cautionnements	1 321	164 Cautionnements	1 321
TOTAL	1 321	TOTAL	1 321

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Budget Général	CCAS	Total Cumulé
Investissement <i>(opérations réelles)</i>	343 300	1 321	344 621
Dépenses	343 300	1 321	344 621
Recettes			
Fonctionnement			
Dépenses	551 206	23 621	574 827
Recettes	551 206	23 621	574 827
Total Général			
Dépenses	894 506	24 942	919 448
Total Général			
Recettes	894 506	24 942	919 448

6-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 5 agents dont 2 agents à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur (catégorie B) titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif (catégorie C) contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 agent de maîtrise (catégorie C) titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique (catégorie C) titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

7- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.